

AVIS PUBLIC

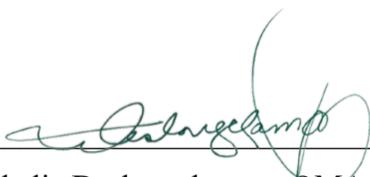
AVIS PUBLIC est par les présentes donné par la soussignée, Nathalie Deslongchamps, directrice et greffière-trésorière adjointe de la MRC de L'Assomption, que lors de la séance du 26 juin 2024, le conseil de la MRC de L'Assomption a adopté le règlement numéro 181 autorisant un emprunt de 7 722 200 \$ visant à financer l'achat d'immeubles et leur aménagement afin de permettre l'agrandissement de l'écocentre de la Municipalité régionale de L'Assomption.

Que le règlement numéro 181 a reçu l'approbation du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, en deux phases, soit le 16 septembre 2024 pour les objets autres que l'acquisition de la partie du lot 2 891 157 et représentant un emprunt n'excédant pas 6 696 882 \$ ainsi que le 14 janvier 2025 pour ce qui est relatif à l'acquisition du lot 2 891 157 et représentant un emprunt n'excédant pas 1 025 318 \$.

Que toute personne peut prendre connaissance de ce règlement, en se présentant à la MRC de L'Assomption, 300 A, rue Dorval, L'Assomption, pendant les heures de bureau ou sur notre site Internet.

Le présent règlement est entré en vigueur aux dates d'approbation du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

DONNÉ À L'ASSOMPTION, ce 26e jour de mars de l'an deux mille vingt-cinq.



Nathalie Deslongchamps, OMA

Directrice et greffière-trésorière adjointe